

Délibération n° 2017-30

OBJET : AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUR LE PROJET DU SCHEMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET D'HÉBERGEMENT

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	71
Votants	:	66

Le mercredi 1 février 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 26/01/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2017-30

Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme. Fabienne GERARD

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à Mme. Anne de ROCQUIGNY

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

M. Olivier SEGBO donne pouvoir à Mme. Florence LORTON

Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

Délibération n° 2017-30

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET
 M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 Mme. Denise GARCIA suppléant de M. François HILLION

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUYER

Objet : AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUR LE PROJET DU SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET D'HÉBERGEMENT

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Claude PONS.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU le projet de territoire de la Communauté Paris-Saclay adopté par le Conseil communautaire le 16 novembre 2016 et notamment l'axe stratégique visant une politique de cohésion sociale valorisant les dynamiques locales et contribuant au rayonnement communautaire ;

VU le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par le Conseil communautaire le 16 novembre 2016, et notamment la volonté d'assurer le financement des politiques communautaires ;

VU le diagnostic des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) antérieurs et le diagnostic du territoire réalisés et présentés dans le cadre de la démarche du Programme Local d'Habitat intercommunal lancée en février 2016 ;

VU les volets 1 « défis, enjeux, orientations », 2 « objectifs globaux et déclinaison territoriale des orientations » et 3 « mise en œuvre, suivi et évaluation » du projet du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2017-2022 ;

CONSIDERANT les politiques publiques menées dans les PLH précédents et leurs effets positifs sur le niveau de production, l'adéquation d'offre à la demande et le traitement du parc existant ;

CONSIDERANT que le projet du territoire 2016-2026 de la Communauté Paris-Saclay fixe comme axe prioritaire l'amélioration de l'offre de l'habitat adapté à tous, tout en préservant la qualité de vie sur le territoire ;

CONSIDERANT l'engagement déjà existant dans un dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et ses objectifs de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, d'amélioration de la performance énergétique des logements, d'adaptation des logements à la perte d'autonomie de la personne, de produire des loyers et des charges maîtrisés, de remettre sur le marché des logements vacants, d'accompagner les copropriétés fragiles identifiées et traiter les copropriétés dégradées ;

CONSIDERANT l'appui financier et technique de la Communauté d'agglomération aux communes actuellement en œuvre dans le cadre des dossiers de la politique de la ville et notamment, la surcharge foncière, les garanties d'emprunt et l'accompagnement des gens du voyage;

CONSIDERANT les objectifs du Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration qui, en déclinaison du projet de territoire 2016-2026 et du pacte financier et fiscal de solidarité, doit définir une politique cohérente

Délibération n° 2017-30

à l'échelle du territoire : l'accompagnement des mobilités résidentielles, la diversification de la production de logements, l'assurance de la mixité sociale et d'un rééquilibrage territorial, la réponse aux besoins des logements spécifiques et le soutien à la construction des structures d'hébergement ;

CONSIDERANT les engagements opérationnels déjà conclus sur les secteurs stratégiques : l'aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay avec le Contrat de Développement Territorial, le pôle de Massy avec les engagements opérationnels des ZAC, la transformation de la RN20 en boulevard urbain ;

CONSIDERANT l'incompatibilité temporelle de la livraison des logements attendus dans le projet du SRHH avec la mise en service des projets structurants de transport en commun qui ne sera effective qu'après l'échéance du SRHH ;

CONSIDERANT le diagnostic du territoire élaboré dans le cadre du lancement du PLH et notamment, la production de logements analysé sur ces dernières années ;

CONSIDERANT l'avis de la commission thématique n°1 « PLH et Logement – Gens du voyage » en date du 24 janvier 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. **APPROUVE** le volet 1 du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement relatif aux objectifs qualitatifs qu'il propose, ainsi que le volet 3 relatif à la méthodologie de suivi et d'évaluation des Programmes Locaux de l'Habitat qu'il développe ;
2. **S'OPPOSE** aux objectifs quantitatifs de production de logements fixés dans le volet 2 du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement au regard de fortes réserves relatives au :
 - a. Le nombre de logements à réaliser par an (4 000) et sur toute la durée du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (24 000) qui aurait pour effet un déséquilibre et un dysfonctionnement du territoire ;
 - b. La définition de taux de production de logements sociaux par typologie qui risque d'être préjudiciable pour le financement et la sortie des programmes;

Délibération n° 2017-30

- c. L'objectif fixé en termes de réhabilitation énergétique des logements 2600 à 3200 par an, tant privés que sociaux qui n'est pas réaliste par rapport au résultat des politiques ambitieuses déjà mis en œuvre.

Fait et délibéré le mercredi 1 février 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (61 VOIX)

61 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard

Délibération n° 2017-30

DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M.
Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON
1 CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF
3 ABST. : M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

Pas pris part au vote : Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL,
Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170201 - lmc 120627 - DE

Date AR Préfecture : 13/02/2017